

DECISION N° 182-2023

Portant validation de devis de la société SOLOMAT pour le remplacement du sol sportif du Gymnase Jacques Sébire à la suite du dégâts des eaux

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis n°0113H de la société SOLOMAT et concernant le remplacement du sol dans le gymnase Jacques Sébire (Le Hameau) à la suite du dégâts des eaux ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que les offres de la société SOLOMAT sont économiquement les plus avantageuses ;
Considérant la nécessité de signer ces devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la société SOLOMAT concernant le remplacement du sol dans le gymnase Jacques Sébire (Le Hameau) à la suite du dégâts des eaux d'un montant de 89 302.30 € HT.